

# Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 18 H 00 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE CASTELLANE

**Date de la convocation** : 06 Juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LIPERINI, Maire.

**Présents** : M. LIPERINI Bernard, M. MARANGES Philippe, Mme CHEVALLEY Emily, M. MARTINO Stéphane, M. VINCENT Jean-Marc, M. CARGNINO Stéphane  
Mme GUINY Sandrine, M. CHAIX Cédric, Mme GINESTE Anne-Cécile,  
M. LORENZONI-USSEGLIO Alexandre, Mme RIVAL Ludivine, Mme JONKER Nina,  
M. GOLÉ Jean-Paul, M. DEMANDOLX Franck.

**Excusés** : M. VILLELLAS Thierry (Pouvoir à M. LIPERINI Bernard), Mme TILLEMANN Line (Pouvoir à Mme Emily CHEVALLEY), Mme MARTIN Muriel (Pouvoir à Mme GINESTE Anne-Cécile), Mme LEPLEUX Sandra (Pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc), Mme CAPON Odile (Pouvoir à M. GOLÉ Jean-Paul).

**Secrétaire de séance** : Mme GINESTE Anne-Cécile

Début de séance : 18h05

Monsieur le Maire ouvre la séance, et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **I - DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 Septembre 2020.

La commune de Castellane doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. La désignation se fait par vote à bulletin secret et à la proportionnelle. Une « calcullette » a été transmise par les services préfectoraux afin de calculer le nombre de sièges attribués à chaque liste.

En application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir :

M. GOLÉ Jean-Paul, M. MARTINO Stéphane, Mme JONKER Nina et Mme CHEVALLEY Emily.

M. le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Deux listes se présentent :

Liste LIPERINI	Liste GOLÉ
LIPERINI Bernard CHEVALLEY Emily MARANGES Philippe TILLEMANN Line VINCENT Jean-Marc	GOLÉ Jean-Paul CAPON Odile DEMANDOLX Franck
GINESTE Anne-Cécile CHAIX Cédric MARTIN Muriel	

Nombre de votants : 19

Nom de la Liste	Suffrages obtenus	Nbre de délégués	Nbre de suppléants
LIPERINI	16	5	3
GOLÉ	3	0	0

Sont élus délégués titulaires :

LIPERINI Bernard  
CHEVALLEY Emily  
MARANGES Philippe  
TILLEMANN Line  
VINCENT Jean-Marc

Sont élus délégués suppléants :

GINESTE Anne-Cécile  
CHAIX Cédric  
MARTIN Muriel

Remarque de M. GOLÉ Jean-Paul au sujet du principe de la « calcullette » de la Préfecture et du calcul des « arrondis » qui selon lui est démocratiquement injuste car l'opposition ne sera pas représentée à cette élection.

## **II - CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES AHP RELATIVE A LA DISPONIBILITE D'UN SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une convention avec le SDIS relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire.

Cette convention vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité de Mme Sophie FANGILLE, Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des Alpes de Haute Provence, employée de la commune de Castellane, s'agissant des missions opérationnelles et des actions de formation.

M. le Maire rappelle que deux agents (GAL-FAUQUE Hélène et BONIFACE Jean-Philippe) bénéficient déjà d'une convention de disponibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire à passer avec le SDIS des Alpes de Haute Provence au profit de Mme FANGILLE Sophie, ASVP de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette décision

## **III- TARIFS 2020- IRRIGATION LES LISTES**

Monsieur le Maire fait un historique de l'Association Syndicale Autorise (ASA) des Listes.

Cette association a été dissoute, suite à une obligation de réaliser des travaux de mise en conformité s'élevant à 1 million d'euros. Ces travaux étaient trop lourds pour cette structure.

Ces canaux ont une réelle importance au niveau du patrimoine, et au titre de la sécurité, ils servent « d'évacuateur » en cas d'inondations.

La commune a estimé qu'il fallait conserver ce patrimoine et en a repris la gestion. Cette année les canaux principaux ont été nettoyés.

Le périmètre des ASA est fixé par arrêté préfectoral et chaque propriétaire s'acquitte d'une participation financière qui est composée de deux parts :

Détail	Montant appliqué par l'ancienne ASA des Listes en 2017
Cotisation annuelle (adhésion)	30,00€
Redevance - Part selon la superficie des parcelles	0,01€/m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les tarifs d'adhésion et de redevance pour l'année 2020 ainsi :
  - >Forfait adhésion : 30,00€
  - >Redevance à la surface : 0,01€/m<sup>2</sup>
- Mandate Monsieur le Maire pour mettre en recouvrement la facturation de ce service et pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### **IV -COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée, pour les communes de moins de 2.000 habitants :

- du Maire, ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en double nombre, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il convient donc d'établir cette liste de 24 contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 2 abstentions, propose la liste suivante :

Nom Prénom	Adresse
<b>Titulaires</b>	
AMBROIS Bernard	Robion 04120 CASTELLANE
BLANC Marie-Thérèse	Eoulx 04120 CASTELLANE
PASCAL Jacques	Sionne 04120 CASTELLANE
BEGUIN Pascal	Chasteuil 04120 CASTELLANE
TURCHETTI Sylvie	Villars Brandis 04120 CASTELLANE
NOBLET Jean-Christophe	Taloire 04120 CASTELLANE
RUBY Carine	Blaron 04120 CASTELLANE
RICAUD Jacques	La Palud 04120 CASTELLANE
BERTAINA Jean-Michel	Lot. La Lagne 04120 CASTELLANE
CHEVALLEY Philippe	Rte de Draguignan 04120 CASTELLANE
REMI Sébastien	Rte de Grasse - 04120 CASTELLANE
GAGLIO Elisabeth	La Lagne - 04120 CASTELLANE

<b>Suppléants</b>	
HUET Barbara	Rue du Mitan - 04120 CASTELLANE
BERNIER Didier	Robion 04120 CASTELLANE
LESPIAT Yann	Eoulx 04120 CASTELLANE
MESTRE Serge	Sionne 04120 CASTELLANE
RIBUOT Marie	Chasteuil 04120 CASTELLANE
DENIER Jean-François	Brayal 04120 CASTELLANE
ONDER Léa	La Baume 04120 CASTELLANE
SILVESTRELLI Michel	Bd St Michel 04120 CASTELLANE
GIOAN Michel	Plan de la Palud 04120 CASTELLANE
POMARD Elsa	la Palud 04120 CASTELLANE
TORQUE Bruno	Les Listes 04120 CASTELLANE
DOMENGE Frédéric	La Baume 04120 CASTELLANE

M. GOLÉ indique qu'il est difficile de faire un choix et de mettre des noms de contribuables représentatifs de la commune dans cette liste.

## **V- POSTE D'ATSEM - ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion du conseil municipal il a été décidé de créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) de 2<sup>ème</sup> classe.

L'agent recruté pour le poste d'ATSEM (classe des petites et moyennes sections) est titulaire du grade d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

D'autre part, un agent communal peut prétendre au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/09/2020.

Monsieur le Maire propose :

- 1- de pourvoir le poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe par l'agent qui peut y prétendre à compter du 01/09/2020,
- 2- La création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi social de catégorie C, détenant le grade d'agent territorial spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet, à compter du 31 août 2020.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant à ce cadre d'emplois et détenant ce grade de catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil des enfants et des parents
- Animation : aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, préparation des activités pédagogiques et participation aux projets éducatifs.
- Surveillance dans l'enceinte de l'école (locaux et préau) et lors des déplacements, alerte des services compétents en cas d'accident

- Préparation et mise en état de propreté des locaux et matériels
- Accompagnement des enfants pendant le repas
- Encadrement et mise en place d'activités adaptés durant la pause méridienne
- Prise en charge des enfants durant la garderie périscolaire (matin et fin de journée)

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, et 3-2 (ou 3-3),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 30 juin 2020,

### **Décide**

- **D'adopter** la proposition de M. le Maire
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

## **VI- ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'avant de voter les différents budgets il convient de connaître les opérations en cours et les crédits disponibles afin de pouvoir décider des opérations à inscrire dans les documents budgétaires.

Mme GAL-FAUQUE, responsable du service « finances et comptabilité » de la commune, présente, pour chaque budget, les orientations budgétaires :

## 1- Budget Réseau Chaleur - Service Public Industriel et Commercial (SPIC)

<b>SECTION EXPLOITATION</b>		
Dépenses prévues	228 788,00 €	
Recettes prévues		228 788,00 €
<b>TOTAUX</b>	228 788,00 €	<b>228 788,00 €</b>
<b>excédent de prévision</b>		<b>0,00 €</b>

### **SECTION INVESTISSEMENT**

Restes à Réaliser 2019		
Dépenses	0,00 €	
Recettes		0,00 €
Excédent des RAR		<b>0,00 €</b>

<b>écritures incompressibles</b>		
Dépenses	59 167,00 €	
Recettes		166 366,49 €
Autofinancement exploitation		
		0,51 €
Excédent		<b>107 199,49 €</b>

<b>PREVISIONS 2020</b>		
Travaux de bâtiments	50 000,00 €	
Travaux de réseaux	57 200,00 €	

<b>EXPLOITATION</b>	<b>228 788,00 €</b>	<b>228 788,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>166 367,00 €</b>	<b>166 367,00 €</b>
<b>TOTAUX BUDGET</b>	<b>395 155,00</b>	<b>395 155,00 €</b>

Ce réseau permet de chauffer plusieurs bâtiments.

Il y a actuellement un problème quant au réglage de la température, notamment à la maison médicale.

Mme RIVAL Ludivine demande s'il est possible d'avoir des compteurs individuels. Pour la Maison médicale il avait été convenu que l'association des professionnels de santé s'acquitte de la facture et gère ensuite la répartition aux différents bénéficiaires.

Cette année le foyer de la chaufferie devra être changé.

## 2- Budget Eau et Assainissement (M49) -

SECTION EXPLOITATION		
Dépenses prévues	638 006,00 €	734 241,00 €
Recettes prévues		
021/023	96 235,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>734 241,00 €</b>	<b>734 241,00 €</b>
<b>Excédent de prévision</b>		<b>96 235,00 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Restes à Réaliser 2019		
Dépenses	261 800,00 €	405 910,00 €
Recettes		
<b>Excédent des RAR</b>		<b>144 110,00 €</b>

Écritures incompressibles		
Dépenses	191 604,00 €	205 606,00 €
Recettes		
Autofinancement exploitation		96 235,00 €
<b>Excédent</b>		<b>110 237,00 €</b>

PREVISIONS 2020		
Travaux de bâtiments	50 000,00 €	
Travaux de réseaux	204 347,00 €	

<b>EXPLOITATION</b>	<b>734 241,00 €</b>	<b>734 241,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>707 751,00 €</b>	<b>707 751,00 €</b>
<b>TOTAUX BUDGET</b>	<b>1 441 992,00</b>	<b>1 441 992,00 €</b>

Monsieur le Maire fait part du litige qui oppose M. DOZOL Jean-Claude et la commune au sujet de la source de la Lagne.

M. VINCENT Jean-Marc indique qu'un relevé automatisé des compteurs serait intéressant et permettrait de gagner du temps.

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'intercommunalité en 2026 : la commune de Castellane a les moyens (techniques, matériels, humains ...) de conserver cette compétence et elle y est très attachée.

M. VINCENT Jean-Marc : la commune de Castellane pourrait proposer des prestations (gestion des réseaux, recherche de fuites...) aux communes voisines, qui n'ont pas ces moyens, à travers de conventions.

M. GOLÉ Jean-Paul : préconiser les filtres à UV plutôt que la chloration.



### 3- Budget Général (M14) -

SECTION EXPLOITATION		
Dépenses prévues	3 397 591,00 €	
Recettes prévues		3 689 073,00 €
021/023	291 482,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 689 073,00 €</b>	<b>3 689 073,00 €</b>
<b>Excédent de prévision</b>		<b>291 482,00 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Restes à Réaliser 2019		
Dépenses	1 381 691,00 €	
Recettes		937 639,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 381 691,00 €</b>	<b>937 639,00 €</b>
<b>Déficit des RAR</b>	<b>-444 052,00 €</b>	

crédits votés en anticipation du BP		
Dépenses	63 000,00 €	
Recettes		0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>-63 000,00 €</b>	

Écritures incompressibles		
Dépenses	101 350,00 €	
Recettes		769 396,00 €
Autofinancement exploitation		291 482,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>101 350,00 €</b>	<b>1 060 878,00 €</b>
<b>Excédent</b>		<b>959 528,00 €</b>

PREVISIONS 2020		
Achat bâtiment	300 000,00 €	90 000,00 €
Matériel & logiciels écoles	25 700,00 €	3 053,00 €
Travaux bâtiments	210 895,00 €	78 166,00 €
Matériel logiciels Mairie	29 000,00 €	
Voirie & espaces publics	30 300,00 €	
Dépenses imprévues	27 800,00 €	
<b>TOTAUX PREVUS</b>	<b>623 695,00</b>	<b>171 219,00 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>-452 476,00 €</b>	
<b>EXPLOITATION</b>	<b>3 689 073,00 €</b>	<b>3 689 073,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 169 736,00 €</b>	<b>2 169 736,00 €</b>
<b>TOTAUX BUDGET</b>	<b>5 858 809,00</b>	<b>5 858 809,00 €</b>

M. Le Maire doit rencontrer Habitations de Haute Provence (H2P), avec Mme la Sous-Préfète, au sujet de l'opération Centre Bourg, et notamment du versement de la subvention de 415.000€ qui a été versée par la Mairie à H2P.

M. VINCENT Jean-Marc : les dépenses pour le « Centre Bourg » pénalisent les possibilités d'investissement de la commune.

Par 16 voix Pour et 3 Abstentions, les orientations budgétaires des trois budgets communaux sont adoptées.

## **VII -QUESTIONS DIVERSES**

### **1- ANNULATION DE TITRES- BUDGET GENERAL (M14)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment abritant « l'épicerie Gavarrri » est propriété de la commune.

Il propose à l'assemblée d'annuler les titres émis pour les loyers du 1<sup>er</sup> Trimestre 2020, ce commerce ayant été fermé d'une part en raison de l'épidémie du Covid19 et d'autre part pour des raisons de santé des locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'annuler les titres suivants :

N° Titre	Période	Montant
2020-T-78-1	Loyer Janvier 2020	334,83€
2020-T-79-1	Loyer Février 2020	334,83€
2020-T-80-1	Loyer Mars 2020	334,83€
<b>Total</b>		<b>1.004,49€</b>

### **2- ANNULATION DE TITRES- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler les titres concernant le recouvrement des factures d'eau du local commercial de l'épicerie Gavarrri.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'annuler les titres suivants :

N° Pièce	Objet	Montant
2018-R-8-92-1	Rôle prof. 2018	21,05
2018-R-8-92-2	Rôle prof. 2018	42,07
2018-R-8-92-3	Rôle prof. 2018	42,36
2018-R-8-92-4	Rôle prof. 2018	42,52
2019-28426282332	Relance	42,52
2019-28753775132	Phase comminatoire	42,52
219-32131885032	Mise en demeure	42,52
2019-R-8-1011	Rôle prof. 2019	21,08
2019-R-8-1012	Rôle prof. 2019	42,13
2019-R-8-1013	Rôle prof. 2019	42,40
2019-R-8-1014	Rôle prof. 2019	42,55
219-32131885032	Mise en demeure	42,55
<b>Total</b>		<b>1.089,56</b>

### **3- COMMISSION SCOLAIRE- PERISCOLAIRE**

Mme CHEVALLEY Emilie présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission-scolaire périscolaire :

#### **CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (Anne-Cécile Gineste)**

Nouveauté par rapport aux précédents : intégration des collégiens (6e+5e) en tant que conseillers/adjointes seulement, ne pourront pas prétendre au poste de Maire.

Calendrier : distribution des documents 2 premières semaines de septembre, élections (19) fin septembre, 1 semaine après élection du Maire + 5 adjoints, un 1<sup>er</sup> conseil avant les vacances de Toussaint.

2 livrets pédagogiques supports : « A la découverte de ta commune ... »  
« Le livret du petit citoyen »

Projets réalisés les années précédentes + les idées pour l'année à venir (cf AEP adhésion à un projet sur l'eau).

Souhaits : \*que les projets entrepris aboutissent sur une concrétisation  
\*que le CMJ soit associé aux diverses cérémonies, etc (comme par exemple les vœux du maire, les commémorations, etc.)  
\*que le CMJ rende des comptes sur son travail et ses avancées lors du Conseil Municipal  
\*que les membres du CMJ soient considérés (cf convocation en bonne et due forme, etc.)

#### **TRANSPORTS (Jean-Paul Golé)**

Faisabilité et nécessité de la création d'une ligne Castellane/Digne pour les lycéens de Castellane et des alentours (y compris St André).

Pour l'instant 23 adolescents concernés par ce dispositif, un courrier sera prochainement envoyé aux familles.

#### **CRECHE (Sandra Lepleux)**

La création d'une crèche dans l'enceinte de l'hôpital (comme envisagée) n'est pas possible.

Difficulté à trouver sur le territoire des personnes ayant l'agrément pour la garde d'enfants à domicile : un post sera mis en ligne sur le site de la mairie pour informer, inciter et aider les personnes qui souhaiteraient se lancer dans cette formation.

#### **SECTION ADO (Thierry Villellas)**

Le local situé en dessus de la salle des fêtes (salle de musique) va peut-être être libéré.

## **CENTRE DE LOISIRS (Emily Valette)**

Une quarantaine d'enfants est susceptible d'intégrer ce centre.

Personnel : 4 animateurs (+ un 5<sup>ème</sup> si besoin)

Directeur de centre : Mme Guilbaud Sophie (AEP) se propose d'assurer « l'intérim » le temps que le poste soit pourvu.

Un post sera mis en ligne sur le site de la mairie pour informer, inciter et aider les personnes qui souhaiteraient se lancer dans cette formation pour le BAFD.

La création de ce centre nécessite la constitution de nombreux dossiers (CAF, PMI, Jeunesse et Sport, un projet pédagogique ainsi qu'un projet éducatif)

Calendrier \*mercredi 2 septembre = inscriptions

\*mercredi 9 septembre = ouverture

2 formules possibles : matinée (6 euros) + déjeuner (3 euros) / journée entière (13 euros)

7h30 - 8h30 = arrivées échelonnées

12h30 - 13h = départ / arrivée échelonnés

17h-18h = départs échelonnés

## **4-COMMISSION EXTRA-COMMUNALE « PATRIMOINE »**

Mme GINESTE Anne-Cécile présente le compte rendu de la réunion extra-communale « Patrimoine ».

### **Projets :**

- Chapelle Notre Dame du Roc

Édifice non classé mais situé sur un site classé.

Projet de restauration des intérieurs de la chapelle (maçonnerie, décor peint, électricité) - montant 150 000€ de travaux + maîtrise d'œuvre.

Concernant le mobilier, un protocole de restauration sera mis en place et validé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) car certains objets sont classés.

- Petra Castellana

Petra Castellana ne fait pas partie du site classé,

-> souhait de faire élargir ce périmètre pour y inclure le site de Petra Castellana.

L'accent est également mis sur l'importance de créer une cohérence entre le haut (le Roc) et le bas (Castellane) avec le sentier du Roc.

- Chapelle St Thyrese

Différentes tranches de travaux prévues :

\*T1 = structure - maçonnerie et toiture - 350 000€ HT financements acquis 98%

\*T2 = l'intérieur - 80 000€ - financement acquis 80%

Travaux en 2021, marchés et procédure de consultation en 2020

- Jardins de la Tour  
Objectifs :  
\*réaménager + restaurer un mur et l'entrée des jardins - 50 000€ HT  
financements acquis 80%. Réalisation prévue en septembre 2020 + travaux  
d'urgence sur 3 murs (4500€ HT) à faire rapidement  
\*nettoyer les murs et végétaliser le site de manière raisonnée
- Tour Pentagonale  
Etape 1 : Etude patrimoniale et diagnostic pour avoir un programme de  
travaux de restauration.  
Coût : 6 500€ HT. Financement 80% en cours - retour des financeurs à  
l'automne 2020.
- Eglise de Chasteuil (16e siècle)  
Suite au tremblement de terre de 1951 des travaux de consolidation ont été  
faits. L'association des habitants de Chasteuil souhaite en faire une salle  
communale (l'édifice a été désacralisé il y a plus de 20 ans). Une visite sur le  
terrain est prévue en août. Ensuite, si un projet de travaux est mis en place,  
une convention pourra être passée entre la mairie et l'association pour que  
la commune finance les matériaux nécessaires à ceux-ci, et l'association les  
réalisent elle-même.
- Cimetière de Chasteuil  
2 personnes ont exprimé le souhait de se faire enterrer dans le cimetière de  
Chasteuil, mais la réponse à cette requête ne fait pas l'objet de cette  
commission.
- Patrimoine fruitier  
Marc Doussière (chargé de mission agriculture au PNRV) a mené des travaux  
sur le patrimoine fruitier de la région et a découvert 3 variétés endémiques. Il  
souhaiterait présenter son travail et monter un projet de plantation de ces  
espèces avec les particuliers/collectivités volontaires.  
=> Conférence à caler lors des Rendez-vous de l'automne organisés par la  
Maison Nature & Patrimoines et le Parc du Verdon (vacances de la Toussaint)  
sur le thème du 0 déchet.

## **5 -LOCATION STUDIO RUE DU MAZEAU - FIXATION DU LOYER**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un animateur d'un centre aéré, qui cherche un logement pour les mois de juillet et août, et sollicite la commune pour louer un studio rue du Mazeau.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de louer l'appartement communal (studio), sis rue du Mazeau 1<sup>er</sup> étage
- **Fixe** le loyer mensuel à 100€ (Cent euros)
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à cette décision

## **6- DIVERS**

M. DEMANDOLX Franck transmet une remarque de Mme CAPON Odile : de plus en plus de personnes circulent à vélo, notamment des employés communaux, serait-il possible d'installer un support, à proximité de la Mairie, pour ranger ces vélos ?

Les instructions ont déjà été données aux services techniques qui doivent installer d'anciens supports stockés dans les ateliers.

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

**Le Maire**  
**Bernard LIPERINI**



**La secrétaire de séance**  
**Anne-Cécile GINESTE**

